



POURQUOI EST-CE QUE L'AFFAIRE DE VOTRE VIE NE SERAIT PAS DE REPRENDRE CELLE DE QUELQU'UN D'AUTRE ?

**REPRENDRE,
C'EST AUSSI ENTREPRENDRE,
LANCEZ-VOUS !**

60 000

transmissions chaque année

Source : rapport Dombre-Coste, juillet 2015

90 %

des entreprises à céder
comptent moins de 50 salariés

Source : Carnets de BPCE L'Observatoire

60 %

C'est le taux de survie
des entreprises récemment cédées.

Ce taux de survie est
nettement supérieur aux autres
entreprises (50%).

15-50 k€

C'est le montant de prêt d'honneur sans
intérêt, ni garantie,
auquel vous pouvez accéder pour lever
les premiers financements.

Ce montant peut aller jusqu'à 90 k€
pour les projets innovants.

POURQUOI PARTIR DE ZÉRO, QUAND ON PEUT PRENDRE DE L'AVANCE ?

REPRENDRE UNE ENTREPRISE PERMET

DE NE PAS PARTIR DE ZÉRO ET DE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PLUS RAPIDEMENT

La reprise permet à l'entrepreneur de se verser une rémunération plus rapidement qu'en cas de création.

PRENDRE CONSEIL AUPRÈS DE PROFESSIONNELS

SPÉCIALISÉS EST UN GAGE DE RÉUSSITE DE VOTRE PROJET DE REPRISE

L'accompagnement et la formation améliorent les chances de réussite du projet et rassurent les financeurs et le cédant.

PLUSIEURS DISPOSITIFS EXISTENT

POUR ACCOMPAGNER LE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET DE REPRISE

Prêt d'honneur, emprunt bancaire, earn-out, crédit-vendeur, fonds d'investissement, LMBO...

PLUS QUE LE GAIN FINANCIER,

C'EST LE SÉRIEUX DE VOTRE PROJET DE REPRISE

GARANTISSANT L'AVENIR DE L'ENTREPRISE QUI VA CONVAINCRE LE CÉDANT

Votre capacité à apporter à l'entreprise un nouvel élan, un esprit innovant et une nouvelle ambition sont autant de facteurs qui peuvent convaincre le cédant soucieux de pérenniser la réussite de son entreprise !

Source : sondage Elabe « Les dirigeants et la transmission-cession d'entreprise », novembre 2015

Au sein du ministère de l'Économie et des Finances, la Direction générale des entreprises et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) sont chargées d'animer les travaux nationaux et régionaux, en lien avec les Régions, en faveur de la transmission et la reprise des entreprises.

